

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/51

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le **mardi 15 avril à 18 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. GARROCQ donne procuration à M. SARRAILH

Secrétaire de séance : M. COURTIE

OBJET : TOURISME - OT – CONVENTION D'OBJECTIFS

RAPPORTEUR : FRANCIS DOUX, VICE-PRESIDENT

Il a été décidé d'allouer à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, une subvention globale de fonctionnement d'un montant total de 180 000 € pour l'exercice 2019 afin d'assurer ses missions d'accueil, d'animation et de promotion du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

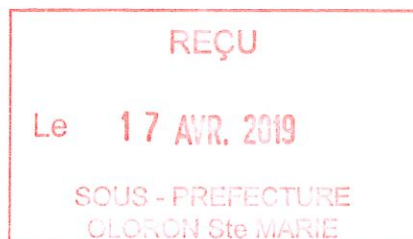
Un projet de convention d'objectifs, annexé à la présente, a été établi.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

APPROUVE la convention d'objectifs à passer avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau,

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Par le Président et par délégation
J. Président
St-François GARTIN